

Séance
ordinaire du 8
septembre
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU HUITIÈME (8^E) JOUR DU
MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.09.391

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.09.392

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 376 792.59 \$
Comptes préautorisés : 2 450 695.15 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Ratification de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Ferme du Patrimoine 2010 inc.
6. Ratification de mandat de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet résidentiel de la rue Beaupré.

FINANCES

7. Radiation de comptes à recevoir.

8. Avis de motion d'un règlement instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.
9. Avis de motion d'un règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.
10. Dépôt du projet de règlement 2020-1444 concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation de formations au directeur des finances.
12. Autorisation de formations à la greffière.
13. Autorisation d'octroi du poste de journalier temporaire.

LOISIRS

14. Autorisation de versement d'une aide financière à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
15. Autorisation de pont payant au profit du hockey mineur de Mont-Joli.
16. Autorisation de signature du bail locatif entre la Ville de Mont-Joli et le Club de gymnastique Gymn'As.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption du règlement 2020-1439 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
18. Acceptation du certificat de fin de travaux pour la nouvelle caserne.
19. Autorisation d'ouverture d'un poste de lieutenant.
20. Affaires nouvelles.
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de l'assemblée.

20.09.393

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020 À 20H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 à 20 h ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 août 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

20.09.394

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 376 792.59 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 2 450 695.15 \$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.09.395 **RATIFICATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA FERME DU PATRIMOINE 2010 INC.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et La Ferme du Patrimoine 2010 Inc. signée pour et au nom du conseil municipal par messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

20.09.396 **RATIFICATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA RUE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec a procédé à un appel d'offres sur invitation de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet résidentiel de la rue Beaupré ;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une offre de service ;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'octroi d'un mandat à la firme Englobe, et ce, pour un montant de 9 198.00 \$ incluant les taxes.

FINANCES

20.09.397 **RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ce compte et intérêts à recevoir ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de radier le compte et intérêts sur la facture suivante :

D 3008 49 Matthew Poitras-Larue 10 375,16\$

20.09.398 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-1421**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.

20.09.399 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.

20.09.400 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1444 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le conseiller Gilles Lavoie dépose le projet de règlement 2020-1444 concernant la création d'une réserve financière pour les élections municipales.

Ce projet de règlement crée une réserve financière pour le financement des dépenses liées à une élection.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.09.401 AUTORISATION DE FORMATIONS AU DIRECTEUR DES FINANCES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à suivre 3 formations web offertes par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec portant sur la Comptabilisation des régimes de retraite, le projet de Loi 48 et NCA 540 révisé – Audit des estimations comptables et des informations y afférents, et ce, les 17 septembre, 18 septembre et 1^{er} octobre prochain, au coût de 185 \$ pour chacune des deux premières formations et de 210 \$ pour la troisième.

20.09.402 AUTORISATION DE FORMATIONS À LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à suivre 2 formations web offertes par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec portant sur la rédaction efficace d'un règlement municipal : volet avancé et Projet de Loi 61, au coût de 370 \$ et de 185 \$. Ces formations auront lieu en octobre prochain.

20.09.403 AUTORISATION D'OCTROI DU POSTE DE JOURNALIER TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de journalier temporaire à monsieur Carol Hudon dont la période de probation est terminée. Monsieur Hudon bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective.

LOISIRS

20.09.404 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 1 300 \$ à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

20.09.405 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Hockey mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 24 octobre 2020 de 8 h à 17 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Jacques-Cartier/Lavoie, Poirier/Villeneuve, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

20.09.406 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL LOCATIF ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB DE GYMNASTIQUE GYMN'AS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature du bail entre la Ville de Mont-Joli et le Club de Gymnastique Gymn'As pour l'occupation de la salle Saint-Jean-Baptiste pour une période d'un an, pour un montant mensuel de 500 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs et monsieur Steve Corneau, directeur des finances à signer pour et au nom de la Ville, ledit bail.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.09.407 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1439 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1439 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec ;

Ce règlement intègre les microcochons et la réglementation concernant les chiens potentiellement dangereux et dangereux.

Il n'y a pas eu de modification entre le dépôt du règlement et son adoption. Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.09.408 ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX POUR LA NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le certificat de fin de travaux présenté par la firme Atelier 5 pour la nouvelle caserne. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, ledit certificat.

20.09.409 AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN POSTE DE LIEUTENANT

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste de lieutenant afin de remplacer le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Serge Richard à titre de chef de division, prévention et opérations.

20.09.410 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

20.09.411 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande quand la Ville honorera Monsieur Georges Dechamplain à titre de Grand Mont-Jolien ainsi que d'autres personnalités de Mont-Joli qui ont contribué à l'essor de la ville?

Monsieur Martin Soucy mentionne qu'actuellement en contexte de pandémie, il est plutôt difficile d'organiser un tel événement. Par contre, la Ville a l'intention d'honorer de Grands Mont-Joliens. Monsieur Dechamplain fait partie de la liste des gens qui seront honorées.

Madame Hélène Banville mentionne qu'elle a fait parvenir une demande pour l'installation d'un trottoir sur la rue Villeneuve. Étant donné la réponse reçue suite au comité de circulation, elle aimerait savoir ce qui en est de ce projet, si le conseil se penche dessus et du délai que cela prendra?

Monsieur Soucy mentionne qu'une partie de la rue Villeneuve est trop étroite et que la Ville n'a pas l'emprise nécessaire pour implanter un trottoir. Il mentionne également que le service des travaux publics fera les évaluations nécessaires quant aux possibilités d'aménager un trottoir ou une autre solution.

Madame Banville demande si elle peut déposer les documents qu'elle a consulté pour que la Ville puisse en prendre connaissance.

20.09.412

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière